

**COMMUNE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DU LUNDI 22 JUIN 2026

**DELIBERATION : N°2026/24
DIRECTRICE : Sophie TROUART
AFFAIRE SUIVIE PAR : Mohamed ZOBIRI**

DELIBERATION N°2026/24

Mise à jour du tableau des effectifs du CCAS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU les décrets portant statuts particuliers des différents cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale ;

VU le tableau des effectifs ;

CONSIDERANT la nécessité de créer certains postes afin de régulariser le tableau des effectifs ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de modifier comme suit le tableau des effectifs :

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATION	NOUVEL EFFECTIF
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	+1	2
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	1	+1	2
TOTAL	2	+2	4

DIT que la dépense sera inscrite aux budgets correspondants.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration à l'unanimité, prend une délibération conforme.

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

Mme Sarah BENHAMMOU



La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication, faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles ou, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du maire.

Accusé de réception en préfecture
091-2691010-20260709-DEL2026-24-DE
Date de télétransmission : 09/07/2026
Date de réception préfecture : 09/07/2026